

1er feuillet
1833



Comporte une table alphabétique en fin d'année

REGISTRE

Contenant *Dix huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la Commune de *Guilbardou* pendant le cours de l'année 1834.

A Meaux, le *seize* Décembre mil huit cent trente-trois.

Le Président

90. 1^{er}

Acte de naissance
Le *mil huit* cent trente trois, le *trois* février
soit dix heures du matin, devant nous *Maire* de
Pascal la Commune de *Guilbardou*, officier de l'état
civil, en comparu le *sieur* *Pascal*
Girlet, *Girlet*, âgé de *vingt trois* ans, demeurant à
Guilbardou, lequel nous a présenté son *enfant*
de sexe *Masculin*, né à *Guilbardou* le
vingt février *présent* mois, à *neuf* heures du matin,
de son *légitime* mariage, avec *Suzette* *Alexandre*
Maradeau, sa femme, âgée de *vingt* ans.

auquel enfant il a été a l'école d'un an
 précédant de Saint Paschal; lesdits
 présentations & déclarations nous ont été faites
 en présence desdits Sieur Cyprien
 Huard, âgé de vingt deux ans, et
 Alexandre Gaspard Van Paschal, âgé de
 quarante ans, qui, tous deux, tenons même
 demeurant à Grilhardon, la quelle on
 verra que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

J. P. Talet *Alex. Paschal*
 S.C. *J. P. Talet*

N. 2.

Près
 de Louis
 Paschal
 Grilard

Annuit trois cent trente quatre, le trois
 février, heure de midi du matin, devant nous
 J. P. Talet, Notaire de la Communauté de Grilhardon, officier
 de l'état civil, soussigné, les sieurs
 Alexandre Gaspard Van Paschal, âgé de quarant
 Huard, Charbon, âgé de vingt deux ans
 tous deux tenons même demeurant à Grilhardon
 la quelle nous ne sachons que Saint Paschal
 Grilard, âgé de cinq jours, né à Grilhardon
 Département de Seine et Maine, et demeurant
 avec son père et mère, fils de Jean Paschal
 Grilard, et de Marie Alexandrine Huard
 la femme tous deux vivans, et d'ici de
 Grilhardon au domicile desdits
 père et mère, le jour du présent acte



2 ff
 144
 une heure de jour; a vu les déclarations, notes
 que le père de l'enfant, signé avec nous, le
 présent acte après lecture faite.

J. P. Talet *Alex. Paschal*
 S.C. *J. P. Talet*

Annuit trois cent trente quatre, les cinq
 mars, cinq heures du soir, devant nous
 J. P. Talet, Notaire de la Communauté de Grilhardon, officier
 de l'état civil, soussigné, les sieurs
 Gaspard Huard, âgé de vingt
 sept ans, et Alexandre Théodore Théodore
 Huard, âgé de quarante deux ans, tous
 demeurant à Grilhardon, la quelle on
 verra que le père de l'enfant, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite.

J. P. Talet *Alex. Paschal*
 S.C. *J. P. Talet*

G. Huard

Mariage
de Mademoiselle
Jean Pierre
Moran, et
Marquise
Julie Vermelle

Le présent acte passé devant le Maire
quint, vray, feul, du matin, en la Paroisse
Communiale de Crilbardeu, et devant nous Maire
et officier de la Cour civil de ladite Communie,
deux conjoints pour contracter mariage, le
Sieur Marie Jean Pierre Moran, Garde de
Caval de Venise, age de vingt six ans et demi,
né à Crilbardeu et les demeurant avec sa mere,
fils unique et legitime de Jean Baptiste Moran
Decede, et de Marie Nicole Vermelle de ses
demourants au lieu Crilbardeu, laquelle presente
en personne nous a declaree contentee au
premier mariage, d'un jour;

Et Marguerite Julie Vermelle, cuisiniere
age de vingt cinq ans, nee a Crilbardeu
et demourant avec sa mere et mere, fille
legitime et legitime de Pierre Philippe
Vermelle, Charretier, et de Julie Catherine
Chaufournier, de femme, demourant au lieu
au lieu Crilbardeu, laquelle presente aussi en
personne nous ont declaree contentee au
mariage, d'autre jour.

Nous avons fait lecture aux parties, des
Actes de naissance des Epoux, de l'acte de
Dix de leur mariage, des actes de publication
faits pour parvenir au present mariage, a
Crilbardeu de Roman chezvingt trois, et
mariage Marie Demier, dont qu'il y a eu été
forme d'opposition, et de Christophe Six,
vint cinq, lors premier du code civil, par lequel
les droits de la femme respectifs de l'epoux.

Entrée ben Moran et ladite Vermelle
Vermelle nous ont declaree a haute et
intelligible voix qu'ils se prennent mutuellement



Sur quoi nous officier de la Cour civil
juste et legitime, avons prononce, au nom de
la loi, que ledit Marie Jean Pierre Moran,
et ladite Marguerite Julie Vermelle, sont
unis par le mariage.

Et nous fait en presence et du contentement de
la mere de l'epoux, et de sa mere et de la mere
de l'epouse, et en presence des Sieurs
Jean Baptiste Moran, Marchand Maçon, age de
trente ans, frere de l'epoux, et de Charles Hoff potter
Boulanger, Marchand Soucher, age de quarante
sept ans, mari de l'epoux Jean Louis
Demourant a Crilbardeu, et d'Antoine Nicolas
Doyard, prestataire age de soixante dix ans
frere oncle paternel de l'epouse, et de Jean
Pierre Vermelle, Cultivateur, age de cinquante
trois ans, oncle paternel de ladite epouse,
tous deux aussi demourant a Crilbardeu, et
tous quatre ensemble majeurs.

Ce sont toutes les parties, si que avec nous le
gardien acte, excepte la mere de l'epoux
et celle de l'epouse, qui ont declaree ne savoir
lire ni signer de ce requises et interpellés
chaque Epouxement ainsi que la loi; le tout
apres lecture faite.

M. J. J. Moran
M. Vermelle
C. P. Dubois
J. P. Vermelle
M. J. J. Moran
Doyard
Alex. Dubois

n. 5.

Naissance
De Sieppard
Julie Heaume

L'An mil huit cent trente quatre, le dix huit
Avril, heure de midi, devant nous Louis
Joseph Alexandre Pachot, Maire de la
Commune de Trilbardou, officier de l'Etat civil
de la dite Commune, et compary le Sieur
Felix Augustin Beaume, Cultivateur, age
de vingt huit ans, Demourant a Trilbardou,
lequel nous a presente un Enfant du sexe
Masculin, né a Trilbardou le dix huit
Du present mois, a nous sousses de Sieur,
De son legitime mariage avec Victoire
Virginie Piquet, sa femme, agee de vingt
sept ans, auquel Enfant, lequel a ete
Donne les prénoms de Leopold Jules
ledits presentation et declaration nous
en est faite en presence des Sieurs Simon
Pierre Piquet, Cultivateur, age de cinquante
quatre ans, et Pierre Louis Delabere,
garde Champetre, age de cinquante sept
ans, tous deux legitimes Majors, inseres entre
a Trilbardou, le premier, son pere, et
le second, voisin du dit Heaume, declarant
les quels, en tant que pere de l'enfant,
signe avec nous le present acte, apres
lecture fait.

p. L. Desobeaucq

L. A. Heaume

J. Piquet

Alex. Pachot

n. 6.

Deux de
Marie Anne
Adèle Dhuat

L'An mil huit cent trente quatre, le vingt un
Avril, quatre heures du soir, devant nous Louis
Joseph Alexandre Pachot, Maire de la Commune



De Trilbardou, officier de l'Etat civil de la
dite Commune, sous compary le Sieur
Antoine Louis Charles Dhuat, Menuisier, age
de dix huit ans, et Alexandre Gregoire Soubertal
Jullienais, age de quarante deux ans, tous deux
legitimes Majors demourants a Trilbardou, les
premiers Citoyen, et le second, voisin de la dite
et apres en avoir fait lecture, nous en Decernons que
Marie Anne Adèle Dhuat, sans profession,
agee de dix huit ans, a Trilbardou, le vingt un
Octobre mil huit cent trente trois, et de Demourant
selle de Jean Gregoire Dhuat, Menuisier, age
de vingt huit ans, et de Marie Delivree
Dhuat, sa femme, agee de trente deux ans,
demourant ensemble avec Trilbardou, est
accorde aujour d'hui a l'heure de midi au
domicile de son pere et mere, par son
declarante, signe avec nous le present acte,
apres lecture fait. Et de Heaume

J. Soubertal

Alex. Pachot

n. 7.

Naissance
De Adèle
de Vrain
Kain

L'An mil huit cent trente quatre, le vingt cinq
Avril, heure de midi, devant nous Louis Joseph
Alexandre Pachot, Maire de la Commune de
Trilbardou, officier de l'Etat civil de la dite
Commune, et compary le Sieur Jean Louis Kain
Charretier, age de vingt quatre ans, Demourant a
Trilbardou, lequel nous a presente un Enfant
du sexe Masculin, né a Trilbardou en ce jour d'hui
a cinq heures du matin, de son legitime mariage

Bonhomme, charvetier, âgé de quarante huit
ans sans lespous, de Fontaine Germane
Jesquin, boulangers, âgés de cinquante cinq
ans, sans fiancé de Neuvours, sans deux demourants
à Gailberdon, de Jacques Choiseul Jesquin
tremeller, âgé de cinquante sept ans, et
Alexandre Theodore Vaudetcal Justitien
âgé de quarante neuf ans, sans deux et sans
de lespous, demourants avec à Bullardore
à leur quatrié parvoine majeure.

Ce ont toutes les parties signé avec tout
la present acte, exceptés lespous, qui a
spectera en savoir s'ensuivi ni signé, de ce
requise et interpellée suivant la loi, le
tout après lecture faite.

J. P. M. Bonhomme
J. J. Seguin J. E. Seguin
Vaudetcal B. J. P. Bonhomme

Alex^{re} Pichot

n. 9.

Décès de
Marie
Cepreston
de Justelle
et
Jobert

Après mil huit cent trente quatre le onze
mois d'Avril de midi devant nous Joeseph
Alexandre Pichot, Maire de la Communne
de Gailberdon, officier de l'Etat civil de ladite
Communne, sous Comparsse les deux Jacques



Prime Seguin, tremeller, âgé de cinquante six
ans, et Alexandre Theodore Vaudetcal
Justitien, âgé de quarante neuf ans, tous
deux terminés majeure demourants à Gailberdon
et voisins de la commune et après qu'on les a
sumés ont déclaré que Marie Françoise Constante
de Justelle, entiere, âgée de quatre vingt six ans,
née à Maubourg de l'habitation du Regne
demourant à Gailberdon, fille de Joeseph
Joeseph de Justelle et de Marie Joeseph Fontaine
sans deux et sans fiancé, sans les Pereniere
Jobert et de son ayeul de Bullardore, en son
Domicile aujourdhui à sept heures du
matin, et sur les declairés, signé avec
après le present acte, après lecture faite.

Vaudetcal B. J. E. Seguin

Alex^{re} Pichot

n. 10.

Après mil huit cent trente quatre le quatorze
mois de Mai devant nous Joeseph
Alexandre Pichot, Maire de la Communne
de Gailberdon, officier de l'Etat civil de
ladite Communne, sous Comparsse les deux
Charles Hippolyte Boubaux, marchand boucha
âgé de cinquante ans, et Jean Baptiste
Recher, tailleur, âgé de trente sept ans
tous deux terminés majeure demourants à
Gailberdon, et voisins du Defunt et après
nommés, de quels nous ont déclaré que

André Lemer, garde particulier, âgé de
vingt ans, né à Abailly, en
ce Département, demeurant à Guilbardou,
fils de André Lemer, et de Marguerite
Darche, tous deux décédés, les deux de
la sainte Marie Suzanne Brezat, est
décédé au dit Guilbardou en son
domicile, ce jourd'hui, à sept heures du
matin, selon la déclaration, signée
avec nous le présent acte, après
lecture faite. / J. B. Le Clerc.

Et soussigné

Alex^e Pichot

90. 11.

Naissance
de
Alexandrine
Virginie
Sequin

Arailhuz, com. trente quatre, le neuf
juin, sept heures du matin, d'un bout
d'un Joseph Alexandre Pichot, mineur de
la Commune de Guilbardou, officier de
l'Etat civil de ladite Commune, est comparu
le dit Pierre Jules Sequin, mineur, âgé
de trente un ans, demeurant à Guilbardou,
lequel nous a présenté au dit jour, d'un sexe
féminin, né à Guilbardou le huit du présent
mois, à huit heures et demie, selon légitime
mariage avec Alexandrine Virginie Grosse
sa femme, âgée de vingt huit ans, laquelle
d'ellemême nous a déclaré donner le prénom
de Alexandrine Virginie.
Lesdites présentations et Déclaration nous ont
été faites en présence, des d'ons François
Germain Sequin, Boulanger, âgé de cinquante



vingt ans, et Alexandre Chés-Dore
Vaudescaul, pasteur, âgé de quarante
neuf ans, tous deux témoins majeurs demeurant
à Guilbardou, le premier pasteur, et le second
ami dudit Sequin, déclarés lesquels ont,
ainsi que le père de l'enfant, signé avec
nous le présent acte, après lecture faite. /

Vaudescaul

J. G. Sequin

P. J. Sequin

Alex^e Pichot

90. 12.

Victor
Berger

Arailhuz, com. trente quatre, le dix sept
juin, sept heures du matin, d'un bout
d'un Joseph Alexandre Pichot, mineur de la Commune
de Guilbardou, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, est comparu les d'ons Alexandre
Etienné Vaudescaul, pasteur, âgé de
quarante neuf ans, et Charles Philippe
Daulcaux, marchand bouclier, âgé de cinquante
ans, tous deux témoins majeurs demeurant
à Guilbardou, et d'ons Du Sequin, ci après
nommé, lesquels nous ont déclaré sur
leur déclaration Victor Berger, chapelain, âgé
de cinquante huit ans, né à Charmant, chef
de ce Département, et d'ons François
de Philippe Berger, et d'ons Dominique
Luis Ledoux, sa femme, âgés de soixante
quatre ans, qui lui ont signé, et déclaré
au dit Guilbardou, au domicile du dit

Jean Baptiste Dallen, cultivateur,
chez lequel il étoit en garnison, enjoint par
ce qu'après heures du soir; et après les
deux heures, signé avec nous, la présente
Acte, après lecture faite.

Vaucescal *De* P. Mubourg
Aux Juges

N. 13.

Décès
De Denise
Marguerite
Claverie
J. Jaquand
maucour
Vaucescal
Arguin
J. B. Marin
Aux Juges

Nous au lieu, en ce trois quatre, les cinq
sept juin, huit heures du soir, l'an deux
deux Joseph Alexandre Lachot, Maire de
la Commune de Grilhardon, officier de l'état
civil de ladite Commune, sans comparu les
Sieurs Alexandre Etienne Vaucescal,
cultivateur, âgé de quarante neuf ans, et
Jean Baptiste Simon Marmé maître maçon
âgé de trente ans, tous deux levent majeur
résidant à Grilhardon, et voisins de la
Déserte ci après nommée, lesquels nous
en l'état que Denise Marguerite
Claverie, maucour, âgée de cinquante
trois ans, née à Paris, de ce Département,
émancipée à Grilhardon, fille de Denis
Claverie, et de Françoise Doyon, tous
deux décédés, se présente de Julien Joseph
Jaquand, son mari, âgé de cinquante
neuf ans, demeurant au di Grilhardon,
qui lui surse, et décide au jour de hier
à deux heures du soir, au Domicile de
sondit mari; a vu les déclarations jointes



que le mari de la Déserte, signé avec
nous le présent Acte, après lecture faite.

Vaucescal *De* P. Mubourg
Aux Juges

N. 14.

Arguin
J. B. Marin
Aux Juges

Nous au lieu, en ce trois quatre, les six
sept, huit heures du soir, l'an deux
deux Joseph Alexandre Lachot, Maire de la Commune
de Grilhardon, officier de l'état civil de ladite
Commune, est comparu le Sieur Jacques Auguste
Bonhomme, maucour, âgé de trente deux ans,
demeurant à Grilhardon, lequel nous a présenté
un Enfant de sexe masculin, né à Grilhardon
le trois juin dernier, à onze heures du soir, de
son légitime mariage avec Marie Anne Seronique
de Grilhardon, de quinze ans, âgée de vingt huit ans,
laquelle est femme de l'Etat de l'Etat de l'Etat
provenant de l'Etat de l'Etat de l'Etat
est de la présentation et de déclaration nous ont été
faites en présence des Sieurs Alexandre Etienne
Vaucescal, cultivateur, âgé de quarante neuf ans,
et Jean Baptiste Simon Marmé, maître maçon
âgé de trente ans, tous deux levent majeur
résidant à Grilhardon, et ami de l'Etat
demeurant à Grilhardon, lesquels ont, après que le
père de l'Enfant, signé avec nous la présente Acte,
après lecture faite, P. J. B. Marin

Vaucescal *De* P. Mubourg
Aux Juges

Boisguy
Delegé
Boulingre
Josephine
Catalie
Brunet

L'An mil huit cent trente quatre, le trois
seize juillet dix heures du matin en la maison
commune de Grilbardou, se sont réunis
et officiers de l'Etat civil de ladite commune,
Sous ce rapport pour contracter mariage,
le sieur et Marie Boulingre, Membre âgé
de vingt six ans, né à Grilbardou, et
dame Marie, fille majeure et légitime de
Robert Boulingre, décédé, et de Josephine
Boulingre, de l'Etat civil de Grilbardou,
laquelle présente en personne, nous a
Déclaré constant son libre mariage d'une part,
Et demoiselle Josephine Catalie Brunet
âgée de vingt deux ans, née à Grilbardou
de ce Département, et d'aujourd'hui après des
père et mère, fille mineure et légitime
de Louis Etienne Brunet, Cultivateur, et
de Théodore Josephine Papillon, sa femme
d'aujourd'hui ensemble unis par mariage
laquelle présente aussi en personne, pour
un Déclaré constant son libre mariage

deux et grand
Nous avons fait lecture aux parties, des extraits
de l'acte de naissance de l'acte de mariage de
père de l'époux, des extraits de publications
faites pour prévenir au public mariage à
Grilbardou, et de l'acte de mariage de
dix et onze mille, présent en son nom qu'il
a été fait et approuvé, et du Chapitrot
de l'Etat civil de Grilbardou, en ce qui
contenant les droits et les devoirs respectifs
des époux.

En suite lesdits Boulingre et la dite demoiselle
Brunet, nous ont Déclaré à haute et



intelligible voix, qu'ils se proposent
mutuellement s'unir et pour

Car qui, vu les officiers de l'Etat civil de l'Etat
à l'égard de son mariage au nom de la loi
que le dit sieur Alexis Boulingre, et la dite
demoiselle Josephine Catalie Brunet, sont
unis par le mariage

Le tout fait en présence et du conservateur de
la commune de Grilbardou, et de père et de la mère
de l'épouse, et encore en présence de Marie
Josephine Benjamin Boulingre, Cultivateur, âgé
de cinquante un ans, demeurant à Grilbardou
un fils de l'époux, de son père
Joseph Boulingre, Cultivateur, âgé de trente
sept ans, demeurant à Grilbardou, Cultivateur de l'époux
de Marie Brunet Papillon, propriétaire, âgé de
vingt six ans, demeurant à Grilbardou, Cultivateur
de l'épouse, et de Louis Auguste Joseph Papillon
Cultivateur, âgé de quarante deux ans,
d'aujourd'hui à Grilbardou, un fils de l'épouse
de l'épouse, et tous quatre tenons majeur,
Et ont toutes les parties, signé, et baillé nous
le présent acte, lecture faite.

J. C. Brunet et Boulingre
Brunet
Papillon
y Porteur
E. J. Papillon
Boulingre
Alex. Brunet

No. 16.

Décie
D. Emile
Victor
Normand

Nous mil huit cent trente quatre, le
vingt neuf juillet, cinq heures de matin,
Devant nous Louis Joseph Alexandre Duchesne
maire de la Commune de Crilbardeau,
officier de l'Etat civil de ladite Commune,
Jean compare les deux Charles Hippolyte
Bouleau, marchand boucher, age de
cinquante ans, et Alexandre Cheidvra
Faudescaul, instituteur, age de quarante
neuf ans, tous deux témoins majeurs,
Demourants a Crilbardeau, et Voisins de
Désigné et après venue, lesquels nous ont
déclaré, que Louis Victor Normand, sans
profession, age de quatorze mois, né a
Crilbardeau est le commun fils de Jean
manie Epoux de Louis, age de trente
deux ans, et d'Appoline Virginia Maurice,
sa femme, âgée de trente deux ans, demourant
ensemble avec Crilbardeau, et Décie hier
vingt huit de présent mineur a dix heures de
Nuit, au domicile de son père et mère, ont
pris les déclarations par si que le père et l'effran
signé avec nous le présent acte, après lecture faite.

Jaudescaul G. Bouleau

Normand
Avec le Procès

No. 17.

Maitre
De Lery
Louis Eugene
Normand

Nous mil huit cent trente quatre le vingt
huit juillet, cinq heures de matin, Devant nous Louis
Joseph Alexandre Duchesne, maire de la Commune
de Crilbardeau, officier de l'Etat civil de ladite
Commune, et compare les deux Louis
Normand

Normand, Serrurier, age de vingt quatre ans, et
demourant a Crilbardeau lequel nous a présenté
un enfant en sexe masculin, né a Crilbardeau
le vingt neuf de présent mineur a dix heures de
Nuit, de son légitime mariage avec Estelle de
Josephine Victoria Desprez, sa femme, age de
vingt trois ans, auquel enfant il nous a déclaré
qu'il est le père de l'enfant, et que Louis Eugene
des Dites presentation et déclaration nous ont été
faites en présence des deux Louis Normand
Normand, et de l'effran, age de trente six ans, et
Jean Thomas Dubois, marchand, age de
vingt six ans, tous deux témoins majeurs
demourants a Crilbardeau le premier, cousin
germain et le second, beau frère de Louis Normand
Normand, lesquels ont ainsi que le père de
l'enfant signé avec nous le présent acte,
après lecture faite.

J. C. Vermille
De Normand
J. G. Normand

Avec le Procès

No. 18.

Décie
De St Pierre
J. Lery

Nous mil huit cent trente quatre le premier
septembre, huit heures de matin, Devant nous
Louis Joseph Alexandre Duchesne, maire de la
Commune de Crilbardeau, officier de l'Etat civil
de ladite Commune, et compare les deux
Jean Hippolyte Vincens Chevalier marchand
Epoux, age de trente sept ans, et Estelle
Cheidvra Faudescaul, instituteur, age de
quarant neuf ans, tous deux témoins majeurs

En l'air don, en son domicile, au jour d'hui
à cinq heures de matin, se sont les
testaments signés avec nous le président
Noté, après lecture faite,

Seigneur de Sachet

Abbe Panth

N. 21.

Mariage
de Jacques
Lumier
Ephedore
Blot,
et de Claude
Martine
Beret

Le mil huit cent quatre, le mande
Soy octobres, heure de midi, en la maison
Commun de Enllardou, a dessein nous
officiers et officiers de l'Ordre civil de l'adit
Commun, et luy comparant par procureur
Mazeyge, le sieur Jacques Lumier
Ephedore Nos manouvrier, âgé de vingt
quatre ans, né à Montville les Meches, en
y demourant, fut par lui légitime de
Jacques Blot et Claude de Marie Beret
Charlotte Blot sa sœur, demourant en la
Maison, laquelle présente au jour d'aujourd'hui
nous a déclaré consentir au présent mariage
de son part.

Le demoielle Claude Martine Beret,
manouvrière âgée de dix sept ans et onze
mois, née à Enllardou, et demourant
avec sa mère, fille mineure et
légitime de Pierre Charles Nicolas père
devis manouvrier, et de Marie Claude
de Joyet, sa femme, demourant ensemble
au lieu Enllardou, lesquels présents au jour
d'aujourd'hui, signés ont déclaré consentir
au présent mariage de son part.

Et nous après lecture aux parties des
Actes de l'adit mandement des époux, de l'acte

De l'air du père de l'époux, de l'acte
de publications faite pour parvenir au
d'adit mariage, a l'adit lieu à Enllardou
les Dimanches, c'est à quatorze septembre
depuis, tant qu'il n'ait été formé d'opposition,
et de l'acte de l'adit lieu, entre luy et le premier
de l'adit civil, tant avant la célébrer les
Droits respectifs des époux.

En suite l'adit Blot, par luy et de l'adit
Beret, nous ont déclaré sa sœur et intelligible
voies, qu'il se promet mutuellement pour époux,
l'un pour l'autre officiers de l'Ordre civil, s'adit
et signe, après promesse au nom de la Vierge
par l'adit sieur Jacques Lumier Ephedore
Blot, et la dite demoielle Claude Martine
Beret son sœur par le mariage.

Et lui fait en présence de l'adit mandement
de la mère de l'époux, et du père et de
la mère de l'épouse, et encore en présence

des sieurs Jean Jacques Blot, signés, âgé de
cinquante six ans, demourant à l'adit lieu
de Jean Pierre Ephedore, manouvrier, âgé
de quatorze six ans, demourant à l'adit lieu
le premier, et de l'adit sieur de l'épouse, et de
le second, Jean Pierre de l'adit époux, de Pierre
Charles Marie Beret, manouvrier, âgé de
vingt huit ans, demourant à l'adit lieu
de l'adit lieu de l'époux, et de Jacques Antoine
de l'adit lieu de l'époux, signés, âgé de dix sept ans
quatre ans, demourant à l'adit lieu, et de
l'adit sieur de l'épouse, et tous quatre et tant
enjoint, et ont signé les parties signés
avec nous, excepté la mère de l'époux,
l'épouse, et la mère, et le dit sieur
qui ont déclaré ne savoir écrire ni signer.

Blot
Beret
Desoyes
Beret
Beret
Seigneur de Sachet

ma, né le Demourant à Guilberdon, avec sa
père et mère, fils majeur et légitime de
François Dominique Sequin, Cabaretier, et de
Marie Françoise Marie Desbarras, sa femme
commariage ensemble au dit Guilberdon, lequel
père et mère ont été et sont
conducteur au présent mariage de l'un part :

Le Domicelle Victoire Eugénie Vincent,
aîné de dix sept ans, natif de
Billeroy, de ce Département, et y demourant
avec son père, fille mineure et légitime de
Pierre Nicolas Joseph Vincent, Cultivateur,
et de Defunte Victoire Hyacinthe Villette,
leur sa femme, ledit Vincent demourant au dit
Billeroy ; lequel peut être en serment
monte à l'actes ci-dessus au dit mariage,
D'autre part ;

• Nous avons fait lecture au mariage, des Actes
de Naissance des Epoux, de l'Acte de Décès
de la mère de l'épouse, des Actes de
publications faits pour parvenir au présent
mariage, selon à Bellay la Dimanche
dix sept vingt sept Novembre dernier, et
à Guilberdon, le Dimanche vingt trois,
et trente en même mois, sans qu'il ait été
formé d'opposition, et Du Chapitre sus
dit au sixième premier du Code civil,
contenant le Droit de les donner respectif
de l'époux.

En suite, ledit Sequin, et ledit Domicelle
Vincent, nous ont déclaré à haute et
intelligible voix, qu'ils se prennent
mutuellement pour époux.

Sur quoi, nous officier de l'Etat civil,
subdit a signé, avons prononcé au nom de

la Loi, que ledit sieur Adolphe Sequin, ^{19/8}
et ledite Domicelle Victoire Eugénie Vincent,
sont unis par le mariage.

Le tout fait en présence et du contentement des
père et mère de l'époux, et du père de l'épouse,
et encore en présence des sieurs Pierre Jules
Sequin, Manuicier, âgé de trente un ans
fils de l'époux, et Jean Pierre Michel Desbarras,
Cultivateur, âgé de cinq ans et demi, Ecole
maternel du dit époux, tous deux demourant
à Guilberdon, et de Jules Victor Adrien Dard,
Domestique âgé de vingt cinq ans, parvenu
de l'épouse par le dit acte de serment de son
charnier, âgé de vingt neuf ans, ami de
ledit époux, tous deux demourant au dit
Billeroy, et tous quatre légitimes majeurs.

Et ont tenté les parties signé avec nous
lesdits Actes, le tout après lecture faite.

V E siment A Sequin
fi. ep Sequin M J Desbarras
D d Desbarras J J Sequin
D M Desbarras
D J Desbarras h p Desbarras
a. a. Villette J. D. Villette
A. A. Villette

Lequel lui, en treize quatre, le vingt
 Naissance d'ans Décembre, lui l'un des autres, d'un
 d'Elieune pour Louis Joseph Alexandre Leclercq,
 Chomras, fils de la commune de Guilberville, officier.
 Papillon De l'Etat civil, au comparu le sieur Jean
 Pierre Vermeille, tuteur, âgé de cinquante
 quatre ans, demeurant à Guilberville, lequel
 nous a présenté un enfant du sexe masculin
 né à Guilberville le vingt un Décembre
 présent mois, à six heures du matin, du
 légitime mariage de Pierre Chomras
 Papillon, tuteur, âgé de vingt quatre
 ans, demeurant à Lamiy, rue de la ville
 D'Orque n.º 21, et de Genevieve Augustina
 Vermeille, sa femme, âgée de vingt six ans,
 auquel enfant il nous a déclaré d'avoir
 les prénoms de Pierre Chomras
 la dite présentation et déclaration nous ont
 été faites en présence des sieurs Jean
 Chomras Vermeille, propriétaire, âgé de
 vingt neuf ans, et Alexandre Théodore
 Vanderciel, tuteur, âgé de cinquante
 ans, tous deux demeurant au lieu de
 Guilberville, le premier fils, et le second
 fils d'icelle Genevieve, lesquels, lesquels
 ont, ainsi que le sieur Vermeille, signé avec
 nous le présent acte, après lecture faite

Vanderciel Vermeille

Alex. Puchot



Déclaré de
 Pierre Cathelin
 le vingt un
 17. Charente

Registre supplémentaire contenant deux feuilles
 coté et paraphé par nous, Président du Tribunal
 de première instance de l'arrondissement de Meaux,
 de part et d'autre de l'un et même d'icelle Genevieve,
 sa Nourrice, Mariage et, Decès de la commune
 de Guilberville, pendant le premier mois de
 l'année 1814.

A Meaux le 24 Décembre 1814.

Perez

Lequel lui, en treize quatre, le vingt
 Naissance d'ans Décembre, lui l'un des autres, d'un
 d'Elieune pour Louis Joseph Alexandre Leclercq, fils de la
 commune de Guilberville, officier de l'Etat civil,
 son comparu le sieur Alexandre Théodore Vanderciel,
 tuteur, âgé de cinquante ans, et Jean Pierre
 Vermeille, tuteur, âgé de vingt six ans, tous
 deux demeurant au lieu de Guilberville
 a présent de la dite Genevieve, sa femme,
 laquelle nous ont déclaré que Marie Cathelin
 femme de Pierre Cathelin, âgée de dix sept ans
 six mois, née à Guilberville, et y demeurant, fille
 de Gilles et Marie, et de Marie de Lamoignon, tous
 deux d'icelle, et tous de l'Etat civil, et
 Ferdinand Charente, de l'Etat civil
 Guilberville, au sein de laquelle, ainsi que lui, à
 six heures du matin, et ont la déclaration
 signée avec nous le présent acte, après lecture
 faite.

Vanderciel Vermeille

Alex. Puchot

Clos, et avide par votre office. De la
communauté de Guilfordon, jadisignée,
cujusd' hinc primis vendit, mit suis
hinc vendit sing.

Alex. Pichot

Cable Alphabétique Des
Actes contenus au présent Registre

Naissances.

N ^o 19.	Niame, Pauline Augustine Désirée	10. 9 ^{bre}
N ^o 17.	Niame Pierre Louis Eugène	29. 11 ^{bre}
N ^o 16.	Nouhonne Alfred François	30. 11 ^{bre}
N ^o 28.	Debeaupuis Isabelle Céline	29. 9 ^{bre}
N ^o 28.	Flavel Guilbert Séraphin	16. 8 ^{bre}
N ^o 22.	Maillard Louis François	7. 8 ^{bre}
N ^o 30.	Lapillon Clotilde Thérèse	22. 5 ^{bre}
N ^o 4.	Bovin Amélie Adrien	25. Avril
N ^o 5.	Néaume Séraphin Jules	13. Avril
N ^o 11.	Jequin Léontine Virginie	8. Juin
N ^o 1 ^{er} .	Chélot Louis Pascal	3. février

Despinois de D^o Faillat 1755
Mariages.

N ^o 20.	Blot, Jacques (surnom Théodore), et Léves Adolphe Martine	24. 8 ^{bre}
N ^o 8.	Nouhonne 4 ^{me} Rose Michel, et Moulet, Marie Anne Thérèse	28. Avril
N ^o 15.	Boulingre, Marie, et Drouot Hilarie Catalie	16. 11 ^{bre}
N ^o 26.	Charpentier Alphonsine, et Moulet, Marie Adolphe	4. novembre
N ^o 4.	Jequin, Marie Jean Pierre, et Drouaille, Marguerite Julia	15. Avril.
N ^o 29.	Jequin Adolphe, et Bincent Victoire Eugénie	16. 2 ^{bre}
N ^o 26.	Vernille, Alexandre, et Desprez Charlotte Célie	10. 9 ^{bre}
N ^o 24.	Vernille, Pierre, et Lacuffranier Eugénie Victoire	10. 9 ^{bre}

Décès

N ^o 20.	Duvrin, 3 ^{me} Victor Hyacinthe	15. 9 ^{bre}
N ^o 12.	Berget 4 ^{me} B ^{te} Victor	19. 11 ^{bre}
N ^o 6.	Dheut Marie Anne Adèle	21. Avril
N ^o 31.	Vied, Marie Catherine française	29. 2 ^{bre}

n ^o 18.	Gibaut Jean Pierre	1 ^{er} septembre
n ^o 24	Berriet, Jean Pierre	28. 8 ^{me}
n ^o 9	Lapostolle Marie f ^{ide} Constance	11 Mai
n ^o 16.	Reinard Emile Victor	28 Juillet
n ^o 10	Linet André	4 Juin
n ^o 3.	Mounignys, Clément Théodore	27 Mars
n ^o 13	Carenier Denise Marguerite	27 Juin
n ^o 2	Ciret Louis Paschal	7 février

Récapitulation.

Naissances	11
Mariages	8
Décès	12.

Total 31 Actes

Certifié sincère et véritable par nous maire
de la Commune de Grilhardou sous-signé
A Grilhardou ce 14 Janvier 1835.

Alex^e Paschet